Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902118-20251215-040_2025-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de Plouyé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2025

Référence
040-2025

Demande de subvention au titre du Pacte 2030 – volet 2- Programmation 2025 dans le cadre de la création d'une MAM (Maison d'Assistant(e-s) Maternel(le-s)

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
02/12/2025

Date d'affichage
02/12/2025

A la majorité

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 15/12/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 09 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick ; LE FOLL Méline ; REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme CALON Myriam ; M. DANIEL Christophe ; LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : REDON Christiane

Objet de la délibération : Demande de subvention au titre du Pacte 2030 – volet 2 – Programmation 2025 dans le cadre de la création d'une MAM (Maison d'Assistant(e-s) Maternel(le-s)

Rapporteur : Monsieur COZIEN, adjoint aux finances

Il est rappelé aux membres du conseil que la Commune de Plouyé a le souhait de créer une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

La Commune de Plouyé située au cœur de la communauté de communes des Monts d'Arrée, en zone de Revitalisation Rurale se caractérise par sa dynamique et son engagement envers le bien-être des familles.

La commune vient d'ailleurs de procéder à la réhabilitation énergétique de l'école communale. Dans ce contexte, la création d'une MAM s'avère être une réponse adaptée aux besoins des parents et enfants de la Commune, des territoires des Monts d'Arrée et plus largement du centre Finistère.

Le projet consiste à transformer la Maison Quéré située au centre du bourg en Maison d'assistantes maternelles pour l'accueil de 2 assistantes maternelles et de 8 enfants.

Une partie de la Maison Quéré étant jusqu'à présent louée à une entreprise pour y installer ses bureaux. L'autre partie n'étant pas aménagée.

Des travaux de réhabilitation et d'extension sont à prévoir pour recevoir une maison d'assistantes maternelles dans ces locaux.

Le montant du projet est estimé à 330 000€ HT.

La réalisation de ce projet nécessitera la pleine participation de la commune de Plouyé, ainsi que le soutien financier du Département et d'autres partenaires institutionnels.

La commune souhaite formuler auprès du Département, une demande de subvention pour les travaux de ce projet dans le cadre du volet n°2– programmation 2025 à hauteur de 30 000€

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902118-20251215-040_2025-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le projet,
- **Sollicite** une subvention du Département au titre du Volet 2 – Pacte 2030 – programmation 2025 au montant de 30 000€,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires se rapportant à cette décision,
- **Donne délégation de signature** à Monsieur COZIEN Arnaud, 3ème adjoint délégué aux finances en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **Souhaite inscrire** ces travaux au budget communal

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Christiane REDON

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.